

**SYNDIC :****Le recouvrement des charges impayées et le contentieux****7 heures****Objectifs de la formation :**

-Etre capable de mettre en œuvre les procédures amiables et judiciaires de recouvrement des créances de copropriété

-Maîtriser les outils juridiques de saisie et d'exécution forcée spécifiques au droit de la copropriété

-Etre en mesure de prévenir et gérer les situations de contentieux par une communication efficace et un suivi rigoureux

Pour le public immobilier, bancaire et conseillers en gestion de patrimoine : permet d'obtenir les heures de formation justifiant des compétences indispensables pour le renouvellement des cartes d'agent immobilier dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Cette carte est indispensable à l'exercice de l'activité d'agent immobilier, syndic, administrateur de biens, marchands de listes ainsi que le public bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants.

**Public concerné :**

Toute personne qui travaille dans l'immobilier (agents immobiliers, gérants, directeurs, négociateurs, commerciaux, agents mandataires, vendeurs, VRP, consultants) et toute personne qui effectue de la prospection et/ou est amenée à développer, suivre et fidéliser une clientèle.

Mais aussi toute personne qui commercialise des actions ou des parts de sociétés immobilières (tout le personnel bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine).

Également les salariés, demandeurs d'emploi ou toute autre personne en reconversion et qui souhaite travailler avec des entreprises publiques et privées afin de pouvoir obtenir des subventions de l'État ou des organismes collecteurs.

C'est également un gage de qualité pour se différencier et répondre à des demandes d'entreprises ou de particuliers.

**Les informations pratiques :**

Durée de la formation : 7 heures sur 1 journée

Prérequis : Aucun

Dates : à définir

Lieu : à définir

Modalités et délais d'accès : Formation en Intra de 1 à 12 participants maximum. Un délai d'un mois sera nécessaire entre la demande client et la mise en œuvre de la session ou du planning des sessions sur l'année. L'inscription peut se faire 1 jour avant le début de la session sans subrogation d'OPCO\* pour les formations Intra. La formation démarre à la signature de la convention\* et les dates sont convenues en accord avec le client. \*Nota : En cas de subrogation auprès d'un OPCO, un délai supplémentaire sera accordé pour le démarrage de la formation en attendant l'accord de prise en charge.

Tarif présentiel en Inter : 375€ HT soit 450 € TTC par personne

Tarif distanciel en Inter : 325 € HT soit 390€ TTC par personne

Tarif Intra de 1 à 8 pers : 1900€ HT soit 2280 € TTC

Tarif Intra au-delà de 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

## L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique  
entourée d'une équipe de  
professionnels vous permettant  
d'aborder toutes les situations de  
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :  
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis  
14 ans, diplômée de l'ICH (Institut de  
la Construction et de l'Habitat).

## Modalités d'évaluation :

Evaluation sommative au travers d'un  
questionnement tout au long de la  
formation.

Evaluation de la formation par un  
QCM pour mesurer l'atteinte des  
objectifs avec un taux de bonnes  
réponses au minimum de 70%, une  
appréciation globale de la formation  
permettra aussi de valider la  
formation même si vous n'avez pas  
atteint 70%.

Evaluation à chaud par questionnaire  
sur le niveau de satisfaction,

Moyenne obtenue 9,4/10 pour 222  
stagiaires et 26242 heures de  
formation dispensées sur 2024/2025



## Programme de la formation :

### Formule :

- Présentiel / Distanciel
  - Accessibilité : En fonction du handicap du stagiaire, nous étudierons les éventuels aménagements spécifiques qui pourront être étudiés en collaboration avec le stagiaire (outils, rythmes, ou modalités particulières adaptés au handicap exprimé).
- Les + de la formation : Permet de valider les heures de formations obligatoires dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

### Méthode pédagogique :

- Pédagogie interactive : Exposés et exercices en sous-groupe, les études de cas peuvent être construites à partir des informations transmises par les participants. Tout au long de la formation des questions sont posées à l'ensemble des participants pour mesurer le niveau d'acquisition.

Au redémarrage de la session, un feed back doit-être effectué par rapport à la session précédente.  
Remise d'un support de la formation au participant en fin de formation.

### Jour 1 :

#### 1) Tour de table

Présentation du programme  
Tour de table  
Règles de vie  
Test de positionnement

#### 2) Les impayés : comprendre les principales causes pour mettre en place des stratégies de prévention possible

#### 3) Mettre en place la procédure amiable de recouvrement des charges, les relances, la déchéance du terme

#### 4) Identifier les personnes pouvant faire l'objet d'une procédure (indivision, époux, usufruit...)

#### 5) Le choix de l'avocat, la préparation et transmission du dossier

## L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique  
entourée d'une équipe de  
professionnels vous permettant  
d'aborder toutes les situations de  
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :  
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis  
14 ans, diplômée de l'ICH (Institut  
de la Construction et de l'Habitat).

## Modalités d'évaluation :

Évaluation sommative au travers  
d'un questionnaire tout au long de  
la formation.

Évaluation de la formation par un  
QCM pour mesurer l'atteinte des  
objectifs avec un taux de bonnes  
réponses au minimum de 70%, une  
appréciation globale de la formation  
permettra aussi de valider la  
formation même si vous n'avez pas  
atteint 70%.

Évaluation à chaud par  
questionnaire sur le niveau de  
satisfaction.

Moyenne obtenue 9.4/10 pour 222  
stagiaires et 26242 heures de  
formation dispensées sur 2024/2025



## Programme de la formation :

6) L'injonction de payer : quand, comment ?

7) L'inscription d'une hypothèque légale  
: quand, comment ?

8) La saisie immobilière, la mise en vente des lots  
: modalités

9) Connaître et savoir saisir la juridiction compétente,  
imputation des frais de procédure

10) Connaître les sanctions possibles pour mettre en  
garde le copropriétaire défaillant

11) Test d'évaluation des acquis

QCM

12) Bilan de formation

Tour de table